

COMPOSANTES DE LA FORMATION**UC 1 :** Participer au fonctionnement de la structure**UC 2 :** Encadrer et animer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect de la déontologie et du bien-être animal**UC 3 :** Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être**EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES**

- Être titulaire d'une licence fédérale de compétition – LFC – en cours de validité
- Avoir 18 ans révolus
- Être titulaire au minimum du Galop 6 de Pleine Nature ou du Galop 6 de Cavalier ou du Degré 2 de Cavalier délivré par la FFE
- Totaliser 7 jours de randonnées minimum dont 4 journées consécutives minimum sans retour à la base de départ, attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur son carnet fédéral de randonnée ou être en possession du brevet fédéral de Randonneur de Bronze délivré avant le 1er août 2011 ou du brevet fédéral de Randonneur d'Argent délivré après le 1er août 2011.
Être détenteur :
- Soit de l'attestation de suivi du stage de prévention de secours civiques de niveau 1 / PSC1 ou d'un titre équivalent, le Brevet National de Secourisme, BNS, ou l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, à l'exclusion de tout autre diplôme – Les Premiers secours effectués lors de la Journée d'Appel à la Défense ne sont pas valables.
- Soit du certificat de secouriste au travail (SST) délivré après le 5 décembre 2002 sous le contrôle de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) qui sera accepté si son titulaire est à jour de ses obligations de formation continue : recyclage dans les 12 mois qui suivent la formation initiale puis recyclages tous les 24 mois au maximum. Le candidat doit fournir à la FFE une copie recto-verso de sa carte SST portant le timbre des recyclages effectués.

CALENDRIER DES FORMATIONSVoir le site de la FFE : www.ffe.com**PRÉROGATIVES DU DIPLÔME**

INTITULÉ DU DIPLÔME	TFP Accompagnateur de tourisme équestre
CONDITIONS D'EXERCICE	Accompagnement et conduite de randonnées équestres en autonomie dans tout établissement, dans le cadre de parcours identifiés.